



Indemnité kilométrique : métallurgie

Par Hugo_Dub

Bonjour,

Je viens sur ce forum pour une question très précise.

Je suis actuellement en CDI dans une entreprise chez un fabricant de pieuvre depuis bientôt 2 ans.

Alors j'habite à 50KM de mon travail qui se situe à Limoges. Jevfait donc 100km par jours. Et j'aimerais savoir ce que dit la convention collective de métallurgie concernantles indemnitéskilométrique ? Je tiens à savoir si j'ai le droit à des indemnités. J'ai fait des recherches, mais j'aimerais un avi extérieur en plus.

Dans l'attente de vos retours.

En vous remerciant par avance.

Hugo

Par Prana67

Bonjour,

A priori la nouvelle CC de la métallurgie ne prévoit rien pour les trajets domicile/travail. Attendez d'autres avis, la CC est récente, j'ai pu louper un article.

Vous pouvez négocier directement avec votre employeur ou demander à vos représentants du personnel (si vous en avez) de négocier un accord avec l'employeur.